

### ANAH

### Réseau du 15 octobre 2014



- 1) Interventions de l'Anah en LHI
- 2) Quelques éléments chiffrés
- 3) Carte des opérations programmées ayant la composante HI



# 1) Interventions de l'ANAH en habitat indigne

- Le traitement de l'habitat indigne et dégradé et la résorption de l'habitat insalubre (RHI) est une priorité de l'Anah.
- Rappel des autres priorités de l'Anah :
  - Le redressement des copropriétés en difficultés et la prévention de la dégradation de copropriétés fragiles
  - La lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du PREH
  - L'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement
  - L'humanisation des centres d'hébergement

## 1) Interventions de l'ANAH en habitat indigne

#### La notion d'habitat indigne recouvre :

- les logements, les immeubles et les locaux insalubres, les locaux où le plomb est accessible (risque saturnin),
- les immeubles menaçant de tomber en ruine, les hôtels meublés dangereux et les habitats précaires.
- Le traitement de ces locaux d'habitation, par suppression ou réhabilitation, relève des pouvoirs de police administrative exercés par les maires et les préfets de département.

#### La notion d'habitat très dégradé renvoie à :

- des logements en mauvais état mais qui ne peuvent être qualifiés d'indignes ou d'insalubres.
- Le niveau de dégradation d'un logement ou d'un immeuble est apprécié à l'aide d'une grille d'évaluation de la dégradation de l'habitat. Cet outil majeur de l'Anah permet d'évaluer la dégradation physique des différents ouvrages et équipements composant le bâti sans tenir compte des seuls aspects liés à la santé, l'environnement, l'usage ou l'occupation.

# 1) Interventions de l'ANAH en habitat indigne

### Cf circulaire de programmation

- Articulation avec les actions du PDLHI : Par exemple :
  - Actions incitatives auprès des propriétaires
  - Prises d'arrêtés dans le cadre des procédures coercitives
- Articulation avec l'intervention de l'Anah sur les copropriétés :
  - LHI = l'un des éléments essentiels en centres-anciens.

Part des aides HI et TD par rapport au montant des aides ANAH Années 2013 et 2014 (au 6 octobre)

	Nb logts HI	Subvention ANAH HI	% HI/ANAH	Nb logts TD	Subvention ANAH TD	% TD/ANAH	TOTAL Subvention ANAH*
Bretagne 2013/2014	124	2 425 671 €	4%	453	9 125 703 €	16%	55 815 301 €
2013	82	1 674 787 €	5%	309	6 120 415 €	18%	33 935 390 €
022 Côtes d Armor	12	210 020 €	3%	23	512 731 €	6%	8 204 177 €
029 Finistère	41	844 090 €	9%	87	1 158 975 €	12%	9 291 842 €
035 Ille-et-Vilaine	10	199 302 €	2%	127	2 708 154 €	28%	9 601 568 €
056 Morbihan	19	421 375 €	6%	72	1 740 555 €	25%	6 837 803 €
2014	42	750 884 €	3%	144	3 005 288 €	14%	21 879 911 €
022 Côtes d Armor	6	123 378 €	3%	7	117 487 €	3%	4 339 632 €
029 Finistère	22	345 845 €	5%	60	1 071 676 €	16%	6 827 759 €
035 Ille-et-Vilaine	8	136 934 €	3%	50	1 263 806 €	24%	5 250 844 €
056 Morbihan	6	144 727 €	3%	27	552 319 €	10%	5 461 676 €

<sup>\*</sup> toutes priorités Anah confondues

Répartition des logements HI/TD par type de propriétaires par départements de 2011 à 2013

			Syndicat de	
2011-2013	PB	PO	copropriétaires	Total
22	176	96	0	272
29	112	121	160	393
25	99	66	412	577
56	173	58	0	231
Bretagne	560	341	572	1473

Total des logements subventionnés Anah de 2011 à 2013

Nb de logts subventionnés ANAH tous travaux	Mt des travaux éligibles ANAH tout travaux	Subvention ANAH tous travaux
11 254	216 631 894 €	76 310 712 €

Répartition des logements HI/TD de 2011 à 2013

nb de logt	nb de logt	nb de logts	Mt des travaux	Subvention
HI + TD	HI	TD	éligibles HI et TD	ANAH HI et TD
1 473	301	1 172	81 197 765 €	

#### Bilan 2013

- 72 PO HI 101 % de l'objectif
- 39 PO TD 78 %
- 2 PB HI 2 %
- 142 PB TD 84 %

#### Situation au 6 octobre 2014

- 35 PO HI 47 % de l'objectif
- 35 PO TD 78 %
- 7 PB HI 18 %
- 70 PB TD 82 %

# 3) Carte des opérations programmées ayant la composante HI

